

Conseil d'administration – A26-2

du 29 juin 2026

Délibération n° A26-2-8

Objet : Accord cadre de recherche et développement avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et premier contrat d'application

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et particulièrement ses articles 11 et 16,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

- Approuve l'accord-cadre de recherche et développement avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et son premier contrat d'application pour la réalisation d'une recherche conjointe intitulée « *Articuler stratégie foncière et trajectoire de transition écologique des territoires* »
- Autorise le Directeur général à signer et exécuter l'accord-cadre et les actes en découlant.



Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le Préfet de Région Ile-de-France



Georges-François LECLERC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.